



Voeu DPT ZRD	Voeu GEO & COM § ZRE	Voeu ETAB
--------------	----------------------	-----------

<b>Ancienneté de service (échelon).</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ classe normale : 7 points par échelon acquis au 31 août 2013 par promotion ou au 1er septembre 2013 par reclassement,</li> <li>⇒ hors classe : 49 points forfaitaires + 7 points par échelon,</li> <li>⇒ classe exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon (98 points max)</li> <li>⇒ 21 points forfaitaires pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> échelons.</li> <li>⇒ Pour les stagiaires précédemment titulaires d'un corps de fonctionnaires, non reclassés à la date de stagiarisation, l'échelon à prendre en compte est celui acquis dans le grade précédent, sous réserve que l'arrêté justificatif du classement soit joint à la demande de mutation.</li> </ul>	Sur tout type de vœux		
<b>Ancienneté de poste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 10 points /an + 90 pts par tranche de 4 ans</li> <li>⇒ stagiaires en situation : bonification forfaitaire de 10 pts</li> <li>⇒ 10 points de SNA immédiatement accompli avant une première affectation</li> </ul>	Sur tout type de vœux		
<b>Stagiaires</b> Et ex IUFM	50 points sur le premier vœu (années 11/12, 12/13, 13/14)	Sur tout type de vœux		
<b>Stagiaires</b> Ex non titulaire	<b>Non cumulable</b> avec les 50 pts dits IUFM <b>Condition :</b> avoir un an d'activité à temps complet au cours des 2 dernières années scolaires	150 pts	50 pts	
<b>Stagiaires :</b>	<b>ex titulaire d'un corps</b> autre que personnel enseignant (Pts sur le DPT d'origine professionnelle) <b>ex titulaire dans l'éducation</b> ne pouvant être maintenu sur son poste (Pts sur le DPT d'origine professionnelle)	1000 pts		
<b>SITUATIONS FAMILIALES (DATE DE PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS 1<sup>er</sup> septembre 2012)</b>				
<b>Rapprochement conjoints</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Le 1<sup>er</sup> vœu département doit correspondre à la résidence professionnelle ou privée du conjoint</li> <li>(si affectation dans une académie limitrophe, le 1<sup>er</sup> vœu départemental demandé sera le plus proche de la résidence professionnelle ou privée du conjoint). Idem pour vœu infra départemental.</li> </ul>	150.2 pts	50.2 pts	
<b>Enfant (pour le R.C)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 75 pts par enfant de moins de 20 ans au 1/09/2014 (certificats de grossesse jusqu'au 01/02/14)</li> </ul>	oui	oui	
<b>Séparation</b> (uniquement si RC) Stagiaires concernés par l'année en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Par an : 190 points (condition de durée de séparation : 6 mois)</li> <li>⇒ 2<sup>ème</sup> année : 325 points</li> <li>⇒ 3<sup>ème</sup> année : 475 points</li> <li>⇒ 4<sup>ème</sup> année : 600 points</li> <li>Périodes de congé parental ou de disponibilité : prises pour un/demi de leur durée.</li> </ul>	oui		
<b>Mutation simultanée</b> entre conjoints		110 pts	40 pts	
<b>Résidence de l'enfant</b>	Bonification forfaitaire y compris stagiaires (enfants de moins de 20 ans au 01/09/2014)	150 pts	150 pts	
<b>Sortie d'APV</b>	5 ans :	120 pts	120	25
	8 ans :	150 pts	150 pts	60 pts



Le Service Public au cœur



Voeu DPT	Voeu GEO& COM	Voeu ETAB
----------	---------------	-----------

<b>Demande d'APV</b>				200 pts
<b>TZR</b>	Bonification pour mobilité disciplinaire (au moins 1 mois d'exercice entre le 1/09/13 et le 31/03/14)	50 pts	50 pts	50 pts
<b>Stabilisation TZR</b>	Vœu dpt correspondant à la ZR de nomination à titre définitif. Etablissement ECLAIR demandé Etablissement ECLAIR où le TZR a effectué au moins 1/2 service (2013/14)	140 pts 80 pts 200 pts		
<b>Ancienneté de poste pour les TZR</b>	Ancienneté dans le poste : 1an 10pts, 2ans 20pts, 3 et 4 ans : 120pts (ETB) 130 (COM) 150 (GEO et DPT et ZR) 5 ans et + : 200 pts	oui	oui	oui

<b>CAS PARTICULIERS:</b>				
<b>Réintégration</b>	⇒ Après détachement, disponibilité, réadaptation, du privé, emploi fonctionnel, affectation dans le privé, enseignement supérieur sollicitant l'académie origine. (points attribués sur le département d'origine)	1000 Pts		
	⇒ Réintégration après CLD ou après disponibilité d'office pour raisons de santé.	1000 Pts	1000 Pts	1000 pts
	⇒ Sorties de poste adapté (COM, GEO et départemental correspondant à l'ancienne nomination définitive.)	1000 pts	1000 pts	
<b>Personnels Handicapés</b>	Les dossiers sont examinés au cas par cas pour certains vœux pour l'attribution de la priorité : 3000 pts ou 1000 pts			
<b>Mesures de carte scolaire portant sur des titulaires en Établissement</b>	⇒ Sur vœu ETB de la Mesure de Carte Scolaire, ⇒ Sur la commune sur le même type d'établissement ⇒ Sur la commune (de l'ancien ETB), DPT (de l'ancien ETB) enfin ZRE (de l'ancien ETB).	1500 pts	1500 pts	2000 pts
<b>Bonification lycée pour agrégé</b>	Bonification sur les vœux portant uniquement sur les lycées (pour les disciplines enseignées en lycée et collège)	150 pts	150 pts	100 pts
<b>Changement de discipline</b>	1 <sup>ère</sup> nomination dans la nouvelle discipline (pour le dpt de l'ancienne affectation)	1000 pts		
<b>Sportifs de haut niveau</b>	50 points par an (maximum de 4 années consécutives).	50 pts		
<b>Référents ambition réussite</b>	Pour 4 ans au 01/09/2014 Non cumulé avec APV, sortie ECLAIR et MCS sur le vœu COM.	400	400	
<b>Etablissements ECLAIR</b>	<b>3 ans dans le poste au 01/09/2013.</b> Non cumulable ni avec bonif carte scolaire, ni avec sortie APV sur vœux com. (Le rectorat annonce que c'est la dernière année)		300	
<b>Vœu SPEA Eclair</b>				500.1



Le **Service Public** au cœur

